## MAIRIE DE MONTPERREUX 25160

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 MARS 2018 A 20H30

<u>MEMBRES PRESENTS</u>: Mmes Michèle BEZ, Valérie BENOIT, Catherine CHAUVIN et Corinne DEBORDEAUX,

MM Daniel CAPELLI, Serge BILLET, Jean-Paul BONNET, Raymond BRENET, Didier MONTANARI, Christophe RIGOLOT, Marcel ROBBE, Philippe QUERRY, Bruno HENRIET et Michel GAGELIN

MEMBRE ABSENT EXCUSE: M François MONNET ayant donné procuration à M Serge BILLET.

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme Catherine CHAUVIN

M Christophe RIGOLOT quitte la salle

## 1°) PROPOSITIONS D'ACHAT DE TERRAIN (ANCIENS EMPLACEMENTS RESERVES AU POS)

M le Maire propose d'acheter du terrain chez M et Mme Guy BIASSE pour agrandissement du cimetière. Après débat, le Conseil autorise le Maire à rencontrer les propriétaires et envisager l'acquisition.

Vote à l'unanimité.

Suite à la demande de la commune d'acquérir du terrain d'aisance pour l'aménagement du centre du village, la proposition faite par M Jean-Yves RIGOLOT ne convient pas au Conseil municipal. Ce dernier propose un échange entre la parcelle AE n°88, en face de la salle « Au Montezan » pour aménagement du parking, propriété de M RIGOLOT Jean-Yves, contre la parcelle AP n°204, en face de leur ferme, sous réserve qu'un des membres du GAEC du Perreux, ou le GAEC lui-même, en soit bien locataire.

Vote à l'unanimité

### 2°) VENTE DE TERRAIN A LA SCI PERRIN-RIGOLOT

Le Conseil autorise à répondre positivement à la demande de la SCI PERRIN-RIGOLOT d'acquérir la parcelle AE n°226. Un droit de passage, vis-à-vis de M et Mme ROUSSEAU devra être respecté (parcelle AE n°85) ainsi qu'une servitude de passage pour l'accès à la parcelle AE n°82; les modalités et le prix seront fixés ultérieurement. Vote à l'unanimité

M Christophe RIGOLOT rejoint la réunion

### 3°) AVENANT CONVENTION FEDER

Le Conseil autorise M le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention FC 0002805. Vote à l'unanimité.

### 4°) NOUVELLES ASTREINTES AUX EMPLOYES TECHNIQUES

Le Maire propose de rajouter quatre semaines d'astreinte de déneigement aux employés techniques à compter du 1<sup>er</sup> mars ; ce qui porterait le nombre d'astreintes totales actuelles : 20 week-ends.

Vote à l'unanimité moins une abstention : M Michel GAGELIN

### 5°) CHOIX DU LOCATAIRE DE L'APPARTEMENT COMMUNAL DE CHAUDRON

Suite à la présentation des diverses demandes et après étude des dossiers (par la commission bâtiment), le Maire propose de choisir Mme Maggie PAGNIER et lui louer l'appartement à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

Vote à l'unanimité

## 6°) VENTE DE L'ANCIENNE GARDE BARRIERE FONTAINE RONDE

Après le désengagement de M. DUFOUR Jérémy, le Maire demande au Conseil l'autorisation de vendre le bien en-dessous de 30 000 € ; prix de base fixé au cahier des charges. Vote à l'unanimité.

#### 7°) DEBAT PADD

Mme BENOIT nous présente les modifications du dernier PADD. Un débat a lieu au sein du Conseil municipal.

## 8°) INFORMATION/DEBAT RELATIF AUX RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITES DU SYNDICAT DES EAUX DE JOUX 2016 ET 2017

Présentation par M Jean-Paul BONNET des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Après explications complémentaires, le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces rapports annuels d'activités.

## 9°) RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF DES CARTES AVANTAGES JEUNES

Le Maire propose de reconduire l'avantage de 1 euro, accordé à chaque acheteur. Il n'y aura pas de préinscription. Ce dispositif est réservé aux habitants principaux et secondaires de la commune.

## 10°) CREATION D'UNE COMMISSION DE TRAVAIL « ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE » (PPRI DOUBS AMONT)

Après présentation, M Serge BILLET accepte la présidence de la commission. Membres : M Christophe RIGOLOT et Mme Catherine CHAUVIN. Proposition adoptée à l'unanimité.

# 11°) AVENANT A LA CONVENTION CAF DANS LE CADRE DE L'EMPRUNT A TAUX 0%

Après présentation, Le Conseil autorise le Maire à signer l'avenant n°1 relatif au contrat de prêt signé le 11 juin 2015 avec la CAF. Vote à l'unanimité.

### 12°) QUESTIONS DIVERSES

• Le Maire avertit qu'une procédure d'expulsion sera entreprise à l'encontre d'un locataire d'un des appartements municipaux.

La séance est levée à 23h00